

ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LA

Amendé en septembre 1939 et prolongé jusqu'au 30 septembre 1940, tel qu'amendé en novembre 1935 et en septembre 1937, en vertu de l'arrêté en conseil suivant:

C.P. 2900, 27 septembre 1939.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 28 septembre 1939.*

Prolongé en septembre 1940 jusqu'au 30 septembre 1941, tel qu'amendé en novembre 1935, septembre 1937 et septembre 1939, en vertu de l'arrêté en conseil suivant:

C.P. 5190, 26 septembre 1940.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 28 septembre 1940.*

Prolongé en septembre 1941 pour une période indéfinie, tel qu'amendé en novembre 1935, septembre 1937 et septembre 1939, en vertu de l'arrêté en conseil suivant:

C.P. 7520, 25 septembre 1941.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 27 septembre 1941.*

*[Faint, mirrored text bleed-through from the reverse side of the page, including references to C.P. 3878, 1891, 2416, and 2004.]*

